

Circulation des randonneurs dans les massifs forestiers du sud-est en été, 2014

Alpes de Haute-Provence : 2 niveaux de danger

- Carte d'alerte incendie : <http://www.dfc104.fr/sensibilite.html>
- Risque très sévère : circulation voitures et piétons déconseillée
- Risque exceptionnel : circulation voitures et piétons interdite
- Informations : *pas de borne téléphonique (appeler la mairie du lieu)*

Bouches-du-Rhône : 3 niveaux de danger

- En niveau ORANGE, la circulation des personnes, la circulation et le stationnement des véhicules sont autorisés ;
- En niveau ROUGE, la circulation des personnes, la circulation et le stationnement des véhicules **ne sont autorisés que le matin de 6 à 11 heures** ; dans les **zones d'Accueil du Public en forêt (ZAPEF)**, l'accès est autorisé toute la journée.
- En niveau NOIR, la circulation des personnes, la **circulation et le stationnement des véhicules sont interdits** !

... si aucune disposition plus défavorable n'a été prise par la commune, par ex Auriol, Puyloubier,...

Pour connaître les conditions en temps réel, consulter :

08.11.20.13.13

- la [carte d'accès aux massifs du 13 sur le site de la préfecture](#) (<http://www.paca.gouv.fr/files/massif>) : mise à jour la veille pour le lendemain. N'oubliez pas d'actualiser votre page par <F5> !
- la mairie de la commune où se trouve la randonnée que vous avez projetée

Var : 4 niveaux de danger

Du **21 juin au 30 septembre**, la préfecture émet quotidiennement, à partir de 19h pour le lendemain, une carte matérialisant le risque d'incendie par massif. * [la situation du jour sur le site de la préfecture du Var](#) (http://www.var-adm.net/massifs83_web/massifs83.gif) mise à jour la veille au soir pour le lendemain

Pas de borne téléphonique

- JAUNE : risque modéré ; prudence,
- ORANGE : risque sévère ; accès déconseillé,
- ROUGE : risque très sévère ; accès fortement déconseillé ; sur les voies avec panneau blanc cerclé de rouge, l'accès des véhicules est interdit,
- NOIR : risque exceptionnel ; accès totalement interdit.

Réglementation spécifique îles d'Hyères et conditions particulières concernant le **sentier du littoral**

Vaucluse : 6 niveaux de danger

[Arrêté du 18 février 2013](#) et [SI2010-06-30-0050-PREF](#). Portail de l'état en Vaucluse, accès aux massifs forestiers (<http://www.var.gouv.fr/acces-aux-massifs-forestiers-dans-a2898.html>)

- du **1er juillet au 15 septembre**, les risques sont classés en **6 niveaux** : faible, léger, modéré, sévère, très sévère, exceptionnel
- du **1er juillet au 15 septembre**, l'accès à **tous** les massifs forestiers du Vaucluse est interdit les jours où la prévision de danger 'Feux de forêt' est classé en *risque exceptionnel NOIR* par la station Météo France de Valabre (prévision qui n'a rien à voir avec le risque météo classique).

En dehors du risque exceptionnel :

1. au nord, **zone A**, Bollène-Uchaux (et l'enclave des papes), Rasteau-Cairanne, dentelles de Montmirail, mont Ventoux : accès libre ; les communes concernées sont citées dans la zone "A" (voir page suivante)
2. au sud, **zone B**, massifs forestiers des Monts de Vaucluse, Luberon, collines de Basse Durance :
 - **accès libre** les jours où la prévision de danger météorologique est classé **faible, léger, modéré, sévère** ;
 - **accès réglementé de 5h à 12h** les jours où la prévision de danger météorologique est classée **très sévère**.
 - dans cette zone B, à titre dérogatoire, *6 sites particulièrement touristiques et surveillés sont ouverts de 5h à 20h*, même en cas de risque très sévère :

Sentier du Sahara à Rustrel, sentier des ocre de Barriès à Rustrel, Cédraie de Cabrières d'Avignon, sur le secteur aménagé par l'Association des Amis des Cèdres, gorges de la Véroncle, Cédraie de Bonnieux, sur la partie balisée, Fort de Buoux.

Si une commune est située à cheval sur deux zones, c'est la situation par rapport aux gorges de la Nesque qui détermine la zone de réglementation : au nord, zone A ; au sud, zone B.

Borne d'appel : 04 88 17 80 00

Circulation des randonneurs dans les massifs forestiers du sud-est en été, 2014

Liste des communes du Vaucluse par ordre alphabétique	ZONE	SECTEUR			
Ansouis	B:Sud	Basse Durance	Grambois	B:Sud	Luberon
Apt	B:Sud	LuberonLacoste	Isle-sur-la-Sorgue (L')	B:Sud	Monts Vaucluse
Apt Lacoste	B:Sud	Monts Vaucluse	Joucas	B:Sud	Monts Vaucluse
Aurel	A:Nord	Ventoux	Lacoste	B:Sud	Luberon
Auribeau	B:Sud	Luberon	Lafare	A:Nord	Dentelles
Barroux (Le)	A:Nord	Dentelles	Lagarde-d'Apt	B:Sud	Monts Vaucluse
Barroux (Le)	A:Nord	Ventoux	Lagarde-Paréol	A:Nord	Barry Uchaux
Bastide-des-Jourdans (La)	B:Sud	Luberon	Lagnes	B:Sud	Monts Vaucluse
Bastidonne (La)	B:Sud	Basse Durance	Lauris	B:Sud	Luberon
Beaucet (Le)	B:Sud	Monts Vaucluse	Lioux	B:Sud	Monts Vaucluse
Beaumes-de-Venise	A:Nord	Dentelles	Lourmarin	B:Sud	Luberon
Beaumettes (les)	B:Sud	Monts Vaucluse	Malaucène	A:Nord	Dentelles
Beaumont-de-Pertuis	B:Sud	Basse Durance	Malaucène	A:Nord	Ventoux
Beaumont-du-Ventoux	A:Nord	Ventoux	Malemort-du-Comtat	A:Nord	Ventoux
Bédoin	A:Nord	Ventoux	Maubec	B:Sud	Luberon
Blauvac	A:Nord	Ventoux	Mazan	A:Nord	Ventoux
Bollène	A:Nord	Barry Uchaux	Ménerbes	B:Sud	Monts Vaucluse
Bonnieux	B:Sud	Luberon	Mérindol	B:Sud	Basse Durance
Brantes	A:Nord	Ventoux	Méthamis	B:Sud	Monts Vaucluse
Buisson	A:Nord	Rasteau Cairanne	Mirabeau	B:Sud	Basse Durance
Buoux	B:Sud	Luberon	Modène	A:Nord	Ventoux
Cabrières-d'Aigues	B:Sud	Luberon	Mondragon	A:Nord	Barry Uchaux
Cabrières-d'Avignon	B:Sud	Monts Vaucluse	Monieux	A:Nord	Ventoux
Cadenet	B:Sud	Basse Durance	Mormoiron	A:Nord	Barry Uchaux
Cadenet	B:Sud	Luberon	Mornas	B:Sud	Luberon
Cairanne	A:Nord	Rasteau Cairanne	Motte-d'Aigues (La)	B:Sud	Monts Vaucluse
Caromb	A:Nord	Ventoux	Murs	B:Sud	Luberon
Caseneuve	B:Sud	Monts Vaucluse	Oppède	B:Sud	Monts Vaucluse
Castellet	B:Sud	Luberon	Pernes-les-Fontaines	B:Sud	Luberon
Cavaillon	B:Sud	Luberon	Pertuis	B:Sud	Monts Vaucluse
Cheval-Blanc	B:Sud	Luberon	Peypin-d'Aigues	B:Sud	Luberon
Crestet (le)	A:Nord	Dentelles	Piolenc	A:Nord	Barry Uchaux
Crillon-le-Brave	A:Nord	Ventoux	Puget	B:Sud	Luberon
Cucuron	B:Sud	Luberon	Puymérás	A:Nord	Dentelles
Entrechaux	A:Nord	Ventoux	PuyVert	B:Sud	Luberon
Faucon	A:Nord	Ventoux	Rasteau	A:Nord	Rasteau Cairanne
Flassan	A:Nord	Ventoux	Roaix	A:Nord	Rasteau Cairanne
Fontaine-de-Vaucluse	B:Sud	Monts Vaucluse	Robion	B:Sud	Luberon
Gargas	B:Sud	Monts Vaucluse	Roque-Alric (La)	A:Nord	Dentelles
Gignac	B:Sud	Monts Vaucluse	Roque-sur-Pernes (La)	B:Sud	Monts Vaucluse
Gigondas	A:Nord	Dentelles	Roussillon	B:Sud	Monts Vaucluse
Gordes	B:Sud	Monts Vaucluse	Rustrel	B:Sud	Monts Vaucluse
Goult	B:Sud	Monts Vaucluse	Sablet	A:Nord	Dentelles
Grambois	B:Sud	Basse Durance	Saignon	B:Sud	Luberon
			Saint-Christol	A:Nord	Ventoux
			Saint-Didier	B:Sud	Monts Vaucluse
			Saint-Léger-du-Ventoux	A:Nord	Ventoux

Circulation des randonneurs dans les massifs forestiers du sud-est en été, 2014

Saint-Macellin-lès-Vaison	A:Nord	Ventoux	Villedieu	A:Nord	Dentelles
Saint-Martin-de-Castillon	B:Sud	Luberon	Villelaure	B:Sud	Basse Durance
Saint-Martin-de-Castillon	B:Sud	Monts Vaucluse	Vitrolles-en-Luberon	B:Sud	Luberon
Saint-Martin-de-la-Brasque	B:Sud	Luberon			
Saint-Pantaléon	B:Sud	Monts Vaucluse			
Saint-Pierre-de-Vassols	A:Nord	Ventoux			
Saint-Romain-en-Viennois	A:Nord	Ventoux			
Saint-Roman-de-Malegarde	A:Nord	Rasteau Cairanne			
Saint-Saturnin-les-Apt	B:Sud	Monts Vaucluse			
Saint-Trinit	A:Nord	Ventoux			
Sannes	B:Sud	Luberon			
Sault	A:Nord	Ventoux			
Saumane-de-Vaucluse	B:Sud	Monts Vaucluse			
Savoillans	A:Nord	Ventoux			
Séguret	A:Nord	Dentelles			
Sérignan-du-Comtat	A:Nord	Barry Uchaux			
Sivergues	B:Sud	Luberon			
Suzette	A:Nord	Dentelles			
Taillades (Les)	B:Sud	Luberon			
Tour-d'Aigues (La)	B:Sud	Basse Durance			
Uchaux	A:Nord	Barry Uchaux			
Vacqueyras	A:Nord	Dentelles			
Vaison-la-Romaine	A:Nord	Dentelles			
Vaugines	B:Sud	Luberon			
Velleron	B:Sud	Monts Vaucluse			
Venasque	B:Sud	Monts Vaucluse			
Viens	B:Sud	Monts Vaucluse			
Villars	B:Sud	Monts Vaucluse			